

Réunion départementale des professeurs-documentalistes du Finistère

Châteaulin, le 23 avril 2014

Animateurs :

- Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère : Anne-Marie Briand-Le Ster, responsable du second degré.
- Professeurs animateurs diocésains :
 - Joëlle Bernard (Lycée Sainte Thérèse - Quimper)
 - Maryline Abéguillé (Collège Dom Michel - Le Conquet)
 - Michel Geffroy (Collège Saint Joseph - Plouescat)
- Assistance et Mutualisation PMB : Véronique Le Tourneur (Collège Notre Dame La Clarté – Perros-Guirrec)

Ordre du jour :

- Échanges et mise en commun de nos pratiques:
 - « world café » à partir de 3 questions
 - Décrivez une journée type dans votre vie de professeur-documentaliste aujourd'hui.
 - Qu'est ce qui a le plus évolué dans le métier depuis les 5 dernières années ?
 - D'après les questions 1 et 2, quelles pratiques ou démarches aimeriez-vous développer davantage ? Quels leviers seraient nécessaires à leur mise en place ?
 - Préparation de la rencontre avec Mme Sagnier IA-IPR « Établissement et vie scolaire » (rencontre prévue le 25 juin 2014)
- Présentation de l'évolution de PMB, modalités pour le changement de version et la mise en place du portail.

Échange et mise en commun de nos pratiques

Compte-rendu des réponses des collègues professeurs documentalistes aux 3 questions posées lors du world café

Question 1 : description d'une journée type

- La notion de « journée type » est galvaudée tant la journée apparaît diverse et variée et ne ressemblant pas à une autre journée.
- notion la plus récurrente : l'accueil, avec sur plusieurs fiches l'évocation des permanences et de la surveillance, et la notion de conseil et de suivi individualisé.
- l'importance du numérique revient très souvent, évoqué de différentes façons :
 - temps consacré à la veille informatique
 - temps consacré à la messagerie / ENT/messageries pour plus d'efficacité
 - aide aux productions d'élèves
 - gestion documentaire/PMB
 - évolution vers un fonds numérique
 - état du réseau de l'établissement, bien souvent insuffisant
 - l'utilisation des smartphones, ipad, tablettes et outils nomades au CDI
- le travail du professeur documentaliste semble plus « balisé » en lycée qu'au collège, grâce aux dispositifs TPE, ECJS, AP, PDMF, Ces dispositifs permettent un partenariat avec les enseignants de disciplines et l'élaboration ou colabouration de séances.
- la part de gestion de PMB reste importante alors que son utilisation en séances pédagogiques ou pour la lecture diminue
- évocation des relations avec la vie scolaire, nécessaires, mais pas toujours favorables au bon fonctionnement du CDI et aux missions du prof doc, parfois absentes
- évocation de la diminution du nombre de séances au CDI au profit des salles multimédia

question 2 : évolution du métier depuis ces 5 dernières années

- au 1er plan on trouve l'informatique et le numérique : ENT, web2, réseaux
 - l'information devient accessible partout ; quid de sa validation par l'élève ?
 - le manque d'équipement, de salles équipées en multimédia freine la formation des élèves
 - le CDI est devenu une salle multimédia, il n'est réservé que pour ses ordinateurs
 - le CDI est devenu salle d'impression
 - on note des changements de pratiques pédagogiques, plus d'interactivité
- changement de comportement des professeurs et des élèves :
 - posture plus individuelle, accompagnement personnalisé plus important

- zapping, besoin de bouger chez les élèves
- recours systématique à internet pour les recherches pour les professeurs et les élèves, ce qui occasionne une diminution du fonds papier
- la réforme du lycée (enseignements d'exploration, AP, PDMF) a donné des opportunités de séances pédagogiques. En collège le nombre de séances semble diminuer
- les mises en place du socle commun et de la réforme du lycée ont dilué les compétences info-documentaires dans toutes les matières : **quelles spécificités reste-t-il au professeur documentaliste ?**

Question 3 : quelles pratiques ou démarches à développer ? Les leviers nécessaires

1. Pratiques et démarches à développer :

- la pédagogie numérique et la pédagogie du numérique
- l'éducation aux médias, à l'évolution de l'information
- davantage d'échanges de pratiques entre professeurs documentalistes
- se positionner dans les dispositifs pédagogiques (TPE, PDMF, HDA...) ou les projets
- établir une meilleure collaboration avec la vie scolaire pour que le CDI ne soit plus une permanence améliorée
- établir des exigences communes avec les enseignants de disciplines , depuis les modalités de recherche jusqu'aux modalités de restitution
- établir une progression commune professeurs documentalistes et professeurs de disciplines dans les apprentissages infodocumentaires.

2. Les leviers :

- un référentiel métier réactualisé pour une meilleure identité professionnelle
- davantage de concertation professeurs de disciplines / professeurs documentalistes
- le projet d'établissement
- communiquer les comptes-rendus des rencontres de documentalistes aux chefs d'établissement
- avoir un soutien au niveau technique en informatique
- au niveau de la DDEC, avoir un groupe de veille et d'expérimentation sur les pratiques numériques
- la formation sur l'EMI et le numérique (éthique, pratique), pour les professeurs documentalistes, mais aussi pour les professeurs de disciplines.

Evolution de PMB

- changement de version PMB : sur PC windows nouvelle installation avec EasyPHP-12.1 (fiche technique PMB 1.1) ou autres cas. Failles de sécurité pour Windows XP : importance d'un antivirus.
- précisions sur les performances du poste gestionnaire (celui qui héberge PMB) : PC performant avec 2 giga de mémoire vive minimum.
- les nouveautés de la version PMB 4.0.12 :
 - Refonte des recherches dans l'OPAC. Les sauvegardes seront de plus en plus lourdes. Il faudra sauvegarder et restaurer la base sans les index.
 - Dans la recherche, en OPAC ou dans le portail : nouvelle présentation en style Bretagne 4
 - La recherche dans les périodiques est maintenant possible par ordre alphabétique. Le pré-bulletinage est signalé par un point vert. On peut faire une recherche dans un périodique avec un critère.
 - En recherche multicritères, pour les périodiques on peut rechercher par date de publication ou par année d'édition. (année d'édition n'était pas possible avant)
 - Interrogation par facettes. Cela permet d'affiner la recherche
 - Template de notices. Pour éditer une bibliographie à partir d'une sélection d'articles dans un panier.
 - En saisie, la flèche basse permet d'obtenir une liste d'autorité ou des champs personnalisables.
 - Bulletinage : garder la visibilité en lecteur connecté
 - Désherbage des périodiques : en 3 opérations (faire des paniers de bulletins, des paniers de notices et des paniers d'exemplaires. Puis supprimer les exemplaires, les notices et enfin les bulletins.) Il y a une procédure spéciale pour remplir les 3 paniers en même temps.
 - Dans l'onglet circulation, lettre de rappel. On peut cocher un groupe de lecteurs. On peut envoyer la lettre de rappel par mail.
 - Le Z39-50. Import de notices, on a le choix par défaut base Bretagne. La détection est automatique.
 - Véronique Le Tourneur prépare actuellement de nouvelles fiches techniques
- le portail et sa mise en place individualisée avec TeamViewer (logiciel de prise en main à distance de l'ordinateur)
 - C'est une nouvelle présentation des informations, plus dynamique. Des onglets permettent d'organiser des rubriques, des carrousels présentent des documents de façon dynamique, ou encore des liens pointent vers des sites web. Il est possible de paramétrer un agenda pour mettre des événements en évidence.
 - Les pages sont rédigées avec l'éditeur html. On peut insérer des images, mettre des liens vers des sites ou vers des étagères.
 - Les templates de notices dirigent vers une étagère.
 - Il est déconseillé de modifier les onglets « Construire module et Pages ». Il s'agit de la configuration de la structure du portail.
 - On gère le portail avec un onglet appelé ... portail et on travaille avec l'onglet Gestion.
 - On ne touche pas « infos importantes, carrousel de nouveautés, liens utiles, aide à la

recherche »

- En recherche simple, le signe+ est équivalent à ou entre deux mots.

Pour PMB, compte-rendu de Marielle Guéhennec (Lycée du Kreisker à Saint Pol de Léon)

Questions pour Mme Sagnier, l'IA-IPR de l'académie de Rennes

- comment définir en 2014 le rôle, la fonction du professeur documentaliste dans l'établissement scolaire, quelles sont ses prérogatives, ses spécificités au coeur de l'établissement alors que les enseignants assurent de plus en plus la recherche d'information sur internet en salle multimédia, et que les compétences infodocumentaires sont diluées dans le socle commun et les programmes disciplinaires ?

- le point sur la mise en place des 3C : Le CDI est encore trop souvent utilisé comme une salle d'étude améliorée. La mise en place des 3C (Centre de Connaissances et de Culture) ne va t-elle pas renforcer cela ? Quelle position le documentaliste devra-t-il adopter vis à vis du chef d'établissement qui souhaiterait privilégier l'amplitude horaire d'ouverture au détriment d'une qualité de service, d'accueil... de pédagogie ? quelles relations CDI / vie scolaire ?

- quels leviers pour mettre en place l'EMI, Education aux Médias et à l'Information dans nos établissements ?

- à quand un curriculum de formation à la culture de l'information ou à la recherche infodocumentaire ?

- le point sur le projet de décret consacré « *aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants* » de l'ensemble des enseignants du 2nd degré, qui comporte un paragraphe dédié aux enseignants documentalistes :

« III- Par dérogation aux dispositions des I et II du présent article, les professeurs de la discipline de documentation et les professeurs exerçant dans cette discipline sont tenus d'assurer un service d'information et de documentation, d'un maximum de trente-six heures hebdomadaires, dont six heures consacrées aux relations avec l'extérieur qu'implique l'exercice de cette discipline.

Ce service peut comprendre, avec accord de l'intéressé, des heures d'enseignement. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent. »

- quelles sont les attentes de l'institution lors des inspections ?